

COMMUNE DE BERCHEM-SAINTE-AGATHE
Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal
Séance du 16.12.2010

Présents : Joël Riguelle, *Bourgmestre-Président*;

Jean-Marie Colot, Peter Decabooter, Michaël Vander Mynsbrugge, Marc Vande Weyer, Monique Dupont, Vincent Riga, *Échevins*;
Arie De Smedt, Agnès Vanden Bremt, Stéphane Tellier, Karine Molineaux-Loobuyck, Christian Boucq, Marie Kunsch, Marc Ghilbert, Nadine De Buck, François Rapetti, Abdallah Jouglaf, Carine Dehaen-Cackebeke, Roland Van den Eynde, Fatiha Mettioui, Abdellatif Mesky, Alfonsine M'buzi, Christel Hendricx, *Conseillers*;
Philippe Rossignol, *Secrétaire communal*.

Excusés : Benoît Schoonbroodt, *Échevin*;

Anne-Marie Stroobants, Marc Hermans, André Chalmagne, *Conseillers*.

Objet : Centimes additionnels au précompte immobilier

LE CONSEIL,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Vu les articles 40 et 41 par. 1 à 3 de la loi du 20.11.1962 portant réforme des impôts sur les revenus;

Vu la lettre du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale du 22.02.1996 concernant l'ordonnance du 22.12.1995 modifiant certaines taxes régionales et plus particulièrement la suppression de l'article 2 de l'ordonnance du 23.07.1992 relative au précompte immobilier;

Vu sa délibération du 17.12.2009, relative aux centimes additionnels au précompte immobilier, rendue exécutoire par la Région de Bruxelles-Capitale le 11.03.2010, pour un terme expirant le 31.12.2010;

Vu la situation financière de la commune;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

DECIDE par 23 oui

Article 1 :

Il sera perçu pour l'exercice 2011, 2.750 centimes additionnels au précompte immobilier.

Article 2 :

Ces centimes additionnels seront perçus par l'Administration des Contributions Directes.

Article 3 :

La présente délibération sera soumise à l'autorité de tutelle.

Ainsi fait et délibéré en séance.

Par ordonnance:

Le Secrétaire communal,
(s) Philippe Rossignol

Le Bourgmestre-Président,
(s) Joël Riguelle

Pour copie conforme.

Par ordonnance:

Le Secrétaire communal,

Philippe Rossignol

Le Bourgmestre-Président,

Joël Riguelle